



Département des Pyrénées Orientales  
 Ville d'Amélie-les-Bains - Palalda - Masella

**Amélie**  
 LES BAINS - PALALDA

P.O.S. approuvé par dom le 18.08.1981  
 10<sup>ème</sup> modification approuvée par dom le 17.03.2009

PLU  
 PLAN LOCAL D'URBANISME

Révision du POS en PLU

Documents graphiques  
 Pièce 3-1a  
 Plan de zonage  
 Ville (nord)

ECHELLE : 1/2000

Donc prescrivant l'élaboration du PLU : 26 mars 2003  
 Donc arrêtant le projet du PLU : 31 janvier 2012  
 Donc approuvant le PLU : 25 septembre 2012

**DOSSIER APPROUVE**

Charte pour l'Occupation des Sols  
 31, rue d'Angon - 66000 IPA - SPACB  
 Tél : Fax : 04 68 00 20 44  
 Email : sol@spaeb.com

**LEGENDE**

ZONE U  
 ZONE 1AU  
 ZONE 2AU  
 ZONE A  
 ZONE N

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES  
 approuvé le 25 juillet 2006

Zones à risque fort  
 Zones à risque moyen et faible  
 Zones non directement exposées aux risques

EMPLACEMENTS RESERVES

ESPACES BOISES CLASSES A CONSERVER, A PROTEGER OU A CREER

TERRAIN CULTIVE A PROTEGER INCONSTRUCTIBLE au titre du 9ème alinéa de l'article L.123-1 du code de l'urbanisme (Jardin à la Française et ses allées)

●●●● DROIT DE PREEMPTION URBAIN (Zones U et AU)

SECTEUR DE NUISANCES SONORES classé par arrêté préfectoral N°3916 du 27/11/1998  
 Catégorie 3 = 100 m  
 Catégorie 4 = 30 m  
 Distance mesurée à partir du bord extérieur de la chaussée

★ SITES ARCHEOLOGIQUES

✳ BÂTIMENTS AGRICOLES POUVANT FAIRE L'OBJET D'UN CHANGEMENT DE DESTINATION EN RAISON DE LEUR INTERET ARCHITECTURAL OU PATRIMONIAL (article R.123-12 du code de l'urbanisme)

